

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU NEUF SEPTEMBRE

DEUX MILLE VINGT-CINQ

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du trois septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sylvain CHALLET, Jean-Marc COUTON, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27 Présents : 18 (17 pour les délibérations 1 à 4) Pouvoirs : 5 (4 pour les délibérations 1 à 4) Excusés : 4 (6 pour les délibérations 1 à 4)

Secrétaire de séance : Marjorie PONZO

Pouvoirs : Sandrine BELLEC donne pouvoir à Claudie BARANGER,
Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Jean-Pierre GUILLET,
Noël DANIEAU donne pouvoir à Franck ROY,
Sabrina GRONDIN donne pouvoir Adeline VINET,
Céline GUILLONNEAU donne pouvoir Marjorie PONZO.

Excusés : Bernard BEYER, Cédric GRELLIER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Madame Adeline VINET étant arrivée en cours de séance, sa présence et le pouvoir de Madame Sabrina GRONDIN sont comptés qu'à compter de la délibération n°5.

Ordre du jour :

- I. Désignation du secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 ;
- III. Présentation des rapports d'activités des commissions ;
- IV. Liste des décisions du Maire du 02/07/2025 au 02/09/2025, en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- V. Dossiers pour délibération :
 1. Budget ASSAINISSEMENT 2025 - Décision Modificative n°2
 2. Acceptation d'un don pour le sentier du Souvenir
 3. Fixation des tarifs de la billetterie du Concert de Noël
 4. Convention de prêt d'œuvre (hélice de big Red) avec le Département - approbation et autorisation de signature de convention de prêt
 5. Convention cadre d'entretien des chemins ruraux – Approbation et autorisation de signature
 6. Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades
 7. Examen de demandes de subvention OPAH-RU – Rénovation énergétique

8. Fixation des prix de vente du lotissement communal « Les Prairies de Bonnefonds »
9. Adoption du règlement d'attribution lotissement communal - Les Prairies de Bonnefonds
10. Restitution de l'ancienne déchèterie à la commune d'Aizenay
11. Proposition d'avenant N°2 de la convention avec le SyDEV N°2023.ECL.1303 – Affaire L.RN.003.23.004 – Programme annuel de rénovation d'éclairage public 2024 – Approbation et autorisation de signature de la convention
12. Intervention en milieu scolaire d'un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la commune – Approbation du renouvellement des conventions fixant les modalités d'intervention
13. Intervention en milieu scolaire d'un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la commune – Approbation de la convention fixant les modalités d'intervention au sein de l'Institut Médico-Éducatif (IME)
14. Modification du tableau des effectifs - filière technique

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marjorie PONZO est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2025

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune suite à son approbation.

III. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

1- COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

☐ AGENDA

- **Lundi 29 septembre 2025** à 19h00 : réunion de la commission Aménagement et Urbanisme.

2- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ Retour sur les activités

Fête de la musique, Festivités du 13 juillet, Mardynamiques, Marché des arts et du goût, avec les animations en place avec Aizenay Plage, la municipalité d'Aizenay a proposé un bel été d'animations aux Agésinates et visiteurs.

Et ces manifestations ont connu un réel grand succès avec un nombre important de participants. La dernière animation avec le marché des arts et du goût a été appréciée par les artisans présents ainsi que le public qui a apprécié la nouvelle organisation.

☐ Activité en cours

- Concours d'écriture

Sur le thème de l'arbre, une grande participation pour cette édition du concours d'écriture :

- 140 textes adultes ;
- 4 textes jeunes ;
- 19 projets enfants.

Les résultats sont en cours, la remise des prix aura lieu le samedi 11 octobre de 16h à 18h à la médiathèque.

La théâtralisation des textes lauréats sera réalisée par Marvin GUIGNARD (ZANZ'INAT) et sa troupe.

Une présentation des travaux des enfants sera réalisée ce jour-là et restera en place jusqu'au 31 octobre sous forme d'exposition.

- Championnat de Vendée d'orthographe

Organisé par l'association « Les Accros de l'accord » le samedi 11 octobre à partir de 14h au sein de la salle des Quatre Rondes.

❑ **Activité à venir**

- Jumelage

Objectif : maintien des relations avec les villes jumelles et apprentissage de la langue de la ville jumelée.

Le comité de jumelage prépare un voyage vers l'Espagne avec un arrêt à Malpartida de Cáceres et un moment de rencontre à la mairie. Une trentaine de participants sont partants pour ce voyage.

- Projets jeunes
 - 2 jeunes du lycée ont fait un mois de saison à l'auberge de Görisried ;
 - 5 jeunes de la maison familiale de Venansault sont en stage actuellement dans des fermes de Bavière à Görisried ou dans des villes proches ;
 - 1 jeune participera au voyage en Espagne ;
 - 1 jeune du lycée souhaite faire une saison à Malpartida de Cáceres.

❑ **AGENDA**

- **Mercredi 10 septembre à 17h** : préparation du concert de Noël au sein de l'Église Saint Benoît.
- **Samedi 20 et dimanche 21 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine.
- **Lundi 6 octobre à 18h30** en mairie : bilan des manifestations d'été.
- **Samedi 11 octobre de 16h à 18h** à la médiathèque : remise des prix du concours d'écriture.
- **Mercredi 15 octobre à 18h** en mairie : groupe de travail projets musicaux.

3- COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE – CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATIONS

❑ **Présentation de l'offre de l'été**

Sur la période des vacances scolaires d'été il est proposé aux jeunes et aux enfants de participer à des activités avec les animateurs de l'accueil de loisirs. Cette année la ville d'Aizenay a procédé à l'ouverture de deux structures enfance et une structure jeunesse sur le mois de juillet et une structure enfance, ainsi qu'une structure jeunesse sur le mois d'août. Les enfants et les jeunes ont la possibilité de participer à un court-séjour en dehors de la ville d'Aizenay.:

ENFANCE (2,5 ans à 12 ans) du lundi au vendredi de 07h00 à 18h45		JEUNESSE (11 à 17 ans)
JUILLET	AOÛT	JUILLET ET AOÛT
« Chouette et Cie » 104 places - 2 ans et demi à 12 ans	« Chouette et Cie » 76 places - 2 ans et demi à 12 ans	« Antenne Jeunesse » 36 places - de 11 à 17 ans
« Louis BUTON » 60 places - 2 ans et demi à 12 ans		

❑ Présentation des séjours

- Un brin de cirque

Du 15 Juillet au 18 juillet 2025 (21 enfants pour 24 places pour les 5-7 ans). Le séjour a été encadré par une directrice et 3 animateurs. L'hébergement était sous tentes. L'investissement réalisé ces deux dernières années ont permis d'accueillir les enfants dans un confort optimal. Les enfants ont participé à des activités cirque, afin de présenter un spectacle aux familles en fin de séjour. Cette représentation s'est soldée par un franc succès auprès des enfants et des parents.

- Bienvenue à Sherwood

Du lundi 28 juillet 2025 au vendredi 1er août 2025 (24 enfants de 9 à 12 ans, séjour complet). Ce séjour a été encadré par un directeur et 2 animateurs. Ce séjour était tourné vers la nature. L'hébergement s'est déroulé sous tente. Les enfants ont participé à différentes activités comme des randonnées, de l'accrobranche, ainsi que des veillées à thèmes. Ce séjour a été apprécié par les participants et les familles

- Sur la route du Far West

Du 07 au 11 Juillet 2025 (24 enfants de 7-9 ans, séjour complet) encadré par un directeur et deux animateurs.

Séjour avec hébergement insolite 'tipi cabane ». Les enfants ont participé à des animations équestres (balades, soins des chevaux, ...).

- À vos marques (Antenne Jeunesse)

Du 07 au 11 Juillet 2025 pour 24 jeunes (séjour complet) avec une direction et deux animateurs. Séjour avec un hébergement type auberge de jeunesse.

❑ Répartitions des animations proposées

- Accueil de loisirs maternel

Activités proposées ALSH 2025	Chouette et cie (juillet)	Louis Buton	Chouette et cie (août)
Prestations extérieures	6	6	4
Sorties (gratuites)	1	4	4
Activités manuelles	35	40	29
Activités sportives	22	35	27
Activités culturelles	14	9	4
Autres*	4	3	4
TOTAL	82	97	72

- Accueil de loisirs élémentaire

Activités proposées ALSH 2025	Chouette et cie (juillet)	Louis Buton	Chouette et cie (août)
Prestations extérieures	6	6	5
Sorties (gratuites)	4	6	3
Activités manuelles	37	37	21
Activités sportives	27	37	28
Activités culturelles	9	9	10
Autres*	9	6	2
TOTAL	92	101	69

☐ Fréquentation (moyenne)

		Chouette et cie		Louis Buton	
		Maternel	Elémentaire	Maternel	Elémentaire
JUILLET	Semaine 1	47	47	25	26
	Semaine 2	38	27	10	23
	Semaine 3	52	41	16	18
	Semaine 4	49	34	13	22
AOÛT	Semaine 1	39	32		
	Semaine 2	25	27		
	Semaine 3	29	27		
	Semaine 4	52	40		

Fréquentation Antenne Jeunesse - Données en heures

	JUILLET	AOÛT
Semaine 1	1667 heures dont 1200 heures de séjour	479 heures
Semaine 2	597 heures	312 heures
Semaine 3	824 heures	719 heures
Semaine 4	552 heures	413 heures

Soit un total de 5563 heures. Pour comparaison 2024 : 4693 heures soit 870 heures en plus en 2025 ce qui correspond à environ une fréquentation de deux semaines.
123 jeunes différents sur l'été.

Un bilan plus exhaustif sera fourni, à la suite des bilans animateurs. De plus, deux enquêtes de satisfaction (enfance et séjours) sont en cours auprès des familles. Les différents retours seront exposés lors de la prochaine commission enfance jeunesse.

☐ Conseil municipal des Enfants

- **Vendredi 6 septembre** : présentation du CME auprès des 3 écoles classe de CM1.
- **Jeudi 11 septembre** : réunion avec les parents des futurs candidats pour leur présenter l'engagement pour 2 ans des enfants et des parents.
- **Vendredi 3 octobre** : élection des 14 nouveaux élus au CME.

4- COMMISSION SPORT

La commission sport a fait sa rentrée le 26 août.

Les membres de la commission accompagnés des services ont visité une grande partie des équipements sportifs de la ville dans l'objectif de préparer le passage du jury du label ville sportive qui est prévu le 1^{er} octobre.

A la suite de la visite des équipements, la commission a travaillé sur la préparation de la réunion de rentrée avec les associations sportives, la préparation du forum des associations et l'organisation de La Joséphine à Aizenay.

Le jeudi 4 septembre, l'ensemble des associations sportives a été reçu en mairie dans le cadre d'une réunion de rentrée.

Ce rassemblement aura permis de rappeler certaines règles d'utilisation des équipements et de réservation de matériel.

Des informations pratiques ont été communiquées ainsi que sur les événements à venir.

Dans un second temps le planning d'occupations des salles a été abordé.

Le samedi 6 septembre, une grande partie des associations sportives a répondu présente à l'invitation de la mairie afin de participer au forum des associations.

Ce temps fort de la rentrée a été apprécié de tous.

☐ AGENDA

- **Mardi 16 septembre** : finalisation du planning d'occupation du complexe sportif de La Galerne.
- **Mercredi 1^{er} octobre** : Jury Label Ville Sportive.
- **Dimanche 5 octobre à 10h** : Grand départ de La Joséphine à Aizenay place de la mairie. Le parcours sera ouvert tout le mois d'octobre.
- **Jeudi 9 octobre** : réunion du Comité Consultatif Sport.

5- COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

☐ Marché du dimanche matin

Suite à son déplacement sur les places de l'Église et de l'Aire Buron le dimanche 25 mai, les commerçants et clients sont satisfaits. Il en ressort une meilleure visibilité, un accès plus facile (notamment pour les personnes à mobilité réduite), une meilleure convivialité (commerçants face à face). On constate l'arrivée de nouveaux clients et de nouveaux commerçants (poissonnier, canards, bonbons). Les trois animations du mois de juin ont pu apporter en convivialité. Une réflexion est en cours sur la planification des marchés festifs 2026.

☐ Préférence Commerce

Les 5 commerces lauréats sont :

- Le Palet Gourmand ;
- Salon de coiffure Hair du Temps ;
- Au Cœur du Fromage ;
- Auto JC ;
- Pressing Naturo.

Un temps de convivialité est prévu le mercredi 15 octobre à 19h15 à la mairie.

☐ Animation du centre-ville

Quelques commerces proposeront une animation type « braderie » le samedi 13 septembre devant leur boutique.

☐ AGENDA

- **Jeudi 11 septembre** : réunion de la commission Relations Economiques, Artisanat et Commerce.

6- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

☐ AGENDA

- **Jeudi 18 septembre** : Téléthon : réunion de préparation avec les associations participantes.
- **Samedi 20 septembre** : accueil des nouveaux arrivants

7- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

☐ AGENDA

- **Mardi 16 septembre 2025** : Comité consultatif Affaires Scolaires

8- COMMISSION AMENAGEMENT ET URBANISME

Le Département de Vendée effectuera des travaux de voirie de nuit – Route du Poiré du 15 au 18 septembre prochain.

Monsieur le Maire revient sur le Forum des Associations qui s'est tenu samedi 6 septembre et qui a été une belle réussite.

Les visiteurs étaient nombreux et les associations présentes ont exprimé leur satisfaction de cette manifestation qui réunissait toutes les associations sur un seul site.

Monsieur Sylvain CHALLET explique qu'un questionnaire de satisfaction a été remis aux exposants. Les premiers retours sont très positifs. C'est une réussite totale.

IV. LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 02/07/2025 AU 02/09/2025

En application des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal par délibération du 25 mai 2020 :

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2025-144	Attribution et signature du marché n°2025SP07 de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation sans tranchées et par ouvertures ponctuelles des réseaux d'assainissement des eaux usées de la rue de la Bazerière - CÉMÉAU (85250 CHAVAGNES EN PAILLERS) - pour un montant de 12 870 € HT (15 444 € TTC)
2025-156	Avenant n°2 au lot 1 du marché public n°2024PA12 de travaux de réhabilitation des tribunes du stade : - Lot n°1 "Dépose - Gros œuvre" : RECYCL'AD (85190 AIZENAY) - moins-value repose panneaux polycarbonate - modification d'un montant de - 1 266,36 € HT (- 1 519,63 € TTC) soit une diminution de - 14,39 % du montant du lot qui est désormais de 6 852,73 € HT (8 223,28 € TTC)
2025-157	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AE 94 - IA 085 003 25 00095
2025-158	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle BK 177 - IA 085 003 25 00096
2025-159	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle BD 16 - IA 085 003 25 00097
2025-160	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelles AT 21 à 23 - IA 085 003 25 00098
2025-161	Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour les travaux de renforcement hydraulique des réseaux d'eaux usées en amont de la station d'épuration - QUALICONSULT SECURITE (85000 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant total de 2 025 € HT (2 430 € TTC)
2025-162	Avenant n°1 au marché public n°2024PA13 de maîtrise d'œuvre pour le renforcement hydraulique de réseau d'eaux usées passant sous une voie rapide en amont de la station d'épuration - SCE (44262 NANTES) - Modification d'un montant de + 5 849,89 € HT (soit + 15,54 %), le nouveau montant total du marché est de 43 487,89 € HT (52 187,47 € TTC)
2025-163	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AL 145 - IA 085 003 25 00099
2025-164	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AR 19 - IA 085 003 25 00100
2025-165	Détection et géoréférencement de réseaux pour le projet de reconstruction du groupe scolaire Louis Buton - DETECT RESEAUX 44 (44840 LES SORINIERES) - pour un montant de 5 275 € HT (6 330 € TTC)
2025-166	Avenant 2 au lot n°3 "espaces verts" du marché public de travaux n°2024PA07 relatif à l'aménagement du lotissement les Prairies de Bonnefonds - JARDINS DE VENDEE (85190 AIZENAY) - modification de + 1 849,68 € HT (2 219,62 € TTC) soit + 2,88 % au montant du marché dont le nouveau montant est 66 111,83 € HT (79 334,20 € TTC).
2025-167	Dossier environnemental du projet de reconstruction du Groupe Scolaire Louis Buton - GEOUEST (85009 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 7 100 € HT (8 520 € TTC)

2025-168	Etude de faisabilité portant sur un aménagement urbain du carrefour Soulard/Clemenceau - GEOUEST (85009 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 6 900 € HT (8 280,00 € TTC)
2025-169	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AT 359p - IA 085 003 25 00101
2025-170	Vente de drone à ATLANTIQUE EXPERTISE DRONES pour un montant de 500€ TTC
2025-171	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AM 198 - IA 085 003 25 00102
2025-172	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AE 263 - IA 085 003 25 00103
2025-173	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle BC 536- IA 085 003 25 00105
2025-174	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelles AW 404p, 420p et 398 (indivis) - IA 085 003 25 00104
2025-175	Renouvellement maintenance logiciel "CD-ROM Mariage des étrangers en France" - société ADIC Informatique (30702 UZES) pour un montant annuel de 70 € HT (84 € TTC)
2025-176	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelles AZ 68 et AZ 70 à 72 - IA 085 003 25 00106
2025-177	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AW 137 - IA 085 003 25 00107
2025-178	Attribution et signature des marchés publics de fournitures de carburants à la pompe par cartes accréditatives, approvisionnement et livraison de fioul domestique et GNR (2025PA05), accord-cadre à bons de commande à compter du 1er octobre 2025 pour 1 an renouvelable 2 fois, avec un montant maximum annuel par lot réparti ainsi : - Lot n°1 : Fournitures de carburants à la pompe par cartes accréditatives - Groupement FLEET PRO SAS et LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS (92120 MONTROUGE) - pour un montant maximum annuel de commande de 36 000 € HT ; - Lot n°2 : Approvisionnement et livraison de gasoil non routier et de fioul domestique en plusieurs livraisons sur différents sites de la collectivité - BRETECHE OUEST S.A.S.U. (85150 LES ACHARDS) - pour un montant maximum annuel de commande de 36 000 € HT.
2025-179	Attribution et signature des marchés publics de travaux de réseaux d'eaux usées de la route du Poiré (2025PA08) : - Lot n°1 : Tranchée ouverte - Groupement POISSONNET / SEDEP (85190 AIZENAY) - pour un montant de 124 915,50 € HT ; - Lot n°2 : Chemisage - ATLANTIQUE REHABILITATION (44810 HERIC) - pour un montant de commande de 40 361,75 € HT. Le montant total du marché public est donc de 165 277,25 € HT (198 332,70 € TTC)
2025-180	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelles AS 104 et AS 106 - IA 085 003 25 00107
2025-181	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AT 114 - IA 085 003 25 00108
2025-182	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AH 107 - IA 085 003 25 00110
2025-183	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelle AW 280 - IA 085 003 25 00111
2025-184	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelles ZL 326 et 368 - IA 085 003 25 00112

2025-185	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - parcelles AS 135 et AS 237 - IA 085 003 25 00113
----------	--

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 – Budget ASSAINISSEMENT 2025 - Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le budget « ASSAINISSEMENT ».

En application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2025.

Pour le budget « ASSAINISSEMENT », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2025	Report de crédits	DM N°2	Budget Total 2025
Dépenses de Fonctionnement	615 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	620 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	327 400,00 €			327 400,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 000,00 €			120 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	155 000,00 €			155 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 100,00 €			2 100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 500,00 €		5 000,00 €	8 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €			5 000,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 000,00 €			2 000,00 €
Recettes de Fonctionnement	615 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	620 000,00 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	41 077,96 €			41 077,96 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	7 600,00 €			7 600,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	566 000,00 €		5 000,00 €	571 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	322,04 €			322,04 €

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	DM N°1	Budget Total 2025
Dépenses d'Investissement	2 282 290,53 €	81 082,00 €	0,00 €	2 363 372,53 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	271 690,53 €			271 690,53 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	7 600,00 €			7 600,00 €
041 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	150 000,00 €			150 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 000,00 €			24 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	287 000,00 €	4 060,00 €		291 060,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €			20 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 522 000,00 €	77 022,00 €		1 599 022,00 €
Recettes d'Investissement	2 361 337,33 €	2 035,20 €	0,00 €	2 363 372,53 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE				0,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	155 000,00 €			155 000,00 €
041 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	150 000,00 €			150 000,00 €
10 - DOTATIONS ET RESERVES	350 737,33 €			350 737,33 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	705 600,00 €	2 035,20 €		707 635,20 €
16 - EMPRUNT	1 000 000,00 €			1 000 000,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-79 046,80 €	-79 046,80 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	-79 046,80 €	-79 046,80 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 25 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 et celle du 21 mai 2025 adoptant la décision modificative n°1,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le budget « ASSAINISSEMENT 2025 » selon le tableau présenté ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : OUI : 21 NON : ABSTENTION :

Service des Finances

2 – Acceptation d'un don pour le sentier du Souvenir

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un don de 1 274,35 € de la part de Monsieur Steven LEDERMAN, pour accompagner la Commune à la mise en valeur et conservation du site du Sentier du Souvenir.

Monsieur Roland URBANEK précise que ce don servira à l'entretien du relettrage du panneau de la stèle de la Brionnière.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter le don d'une valeur de 1 274,35 € destiné à la mise en valeur du site et conservation du Sentier du Souvenir.

VOTE : OUI : 21 NON : ABSTENTION :

Service des Finances

3 – Fixation des tarifs de la billetterie du Concert de Noël

Madame Françoise MORNET explique que la Ville d'Aizenay organise chaque année un concert en l'Eglise Saint Benoît à l'occasion des festivités de Noël. Madame Françoise MORNET informe l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif d'entrée pour cet évènement.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- Adulte (12 ans et plus) : 12,00 € la place (anciennement 10,00 € la place) ;
- Enfant (11 ans et moins) : gratuit (anciennement gratuit).

Madame Françoise MORNET informe les élus que c'est le Grand ensemble de cuivres et de percussion de l'Anjou ainsi qu'un organiste qui se produiront le vendredi 12 décembre.

Monsieur Stéphane DESPRES précise que comme chaque année les services techniques seront sollicités pour installer une scène dans l'église.

Vu l'avis du Comité Consultatif Affaires Culturelles du 3 juillet 2025,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant la nécessité de fixer un tarif d'entrée pour cet évènement,

Vu la proposition de tarification,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer, dans le cadre du Concert de Noël, les tarifs d'entrée comme suit :
 - Adulte (12 ans et plus) : 12,00 € la place ;
 - Enfant (11 ans et moins) : gratuit.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 21 NON : ABSTENTION :

Service Événementiel et Vie Associative

4 – Convention de prêt d'œuvre (hélice de big Red) avec le Département - approbation et autorisation de signature de convention de prêt

Monsieur le Maire présente la convention de prêt d'œuvres, entre le département de la Vendée et la commune d'Aizenay, définissant les modalités de prêt de l'hélice du Big Red, pour une exposition temporaire intitulée « 39/45, la vie des Vendéens sous l'Occupation », qui sera présentée à l'Historial de la Vendée aux Lucs-sur-Boulogne

Cette exposition a lieu du 22 novembre 2025 au 21 juin 2026 mais la durée de ce prêt à titre gratuit est comprise du 4 décembre 2025 au 25 mai 2026.

Monsieur Roland URBANEK mentionne que c'est une des hélices d'un des quatre moteurs de l'avion qui sera prêtée. Cette demande a été faite l'an dernier par le Département. Il souligne qu'un travail sera réalisé avec les collègues.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Franck ROY,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention de prêt à titre gratuit pour le prêt de l'Hélice de Big Red.

VOTE : OUI : 21 NON : ABSTENTION :

Service des Affaires Juridiques

5 – Convention cadre d'entretien des chemins ruraux – Approbation et autorisation de signature

Madame Adeline VINET prend sa place au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des exploitants agricoles du territoire sont demandeurs pour réaliser des travaux d'entretien de certains chemins ruraux communaux. La

Commune pourrait : fournir les matériaux nécessaires, accomplir les démarches administratives préalables aux travaux et réaliser la signalisation routière nécessaire pendant la durée du chantier. Les exploitants agricoles ne seraient pas rémunérés pour la réalisation de ces travaux qui entrent dans le cadre du volontariat.

Afin d'organiser et d'encadrer ces opérations, il est proposé de signer la convention annexée avec chaque exploitant souhaitant réaliser ces travaux si l'activité du Service Voirie de la Commune le permet et après avis du Comité Consultatif Agriculture et Milieu Rural.

Monsieur le Maire précise que l'enjeu pour les exploitants agricoles est l'accès à leurs parcelles. Les services ont donc travaillé sur une convention avec des engagements de la part de la Commune et des différents exploitants.

Monsieur Jean-Pierre GUILLET souligne que ce sont les agriculteurs qui se sont proposés. Il faut donc encourager cette démarche. Sont concernés des chemins qui n'aboutissent pas et qui ravinent. Il indique que le premier chemin qui sera réalisée sera celui de la « Charrie », situé entre la route de Martinet et la route de Saint-Gilles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer,

Vu la convention cadre d'entretien des chemins ruraux annexée à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Agriculture et Milieu Rural du 3 septembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention cadre d'entretien des chemins ruraux annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur Philippe CLAUTOUR, à signer chaque convention à intervenir en application de la présente délibération.

VOTE : OUI : 23 NON : ABSTENTION :

Service Urbanisme et Aménagement

6 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades

Monsieur Christophe GUILLET explique que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permet de soutenir et d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leur habitat par des aides financières spécifiques de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du Conseil Départemental de la Vendée et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cet accompagnement financier vise les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au handicap ou à la vieillesse et à la rénovation des logements indignes ou très dégradés.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Ville d'Aizenay a porté entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2021, une OPAH-RU sur le quartier Planty-Gobin. Le périmètre d'intervention s'étendait sur une surface de 2,5 hectares et comprenait 58 logements. Afin de renforcer cet accompagnement, la Ville d'Aizenay a mis en place une aide spécifique pour le renouvellement des façades et des clôtures. Le bilan final de cette OPAH-RU s'est montré concluant et encourageant pour le renouvellement de cette opération sur un secteur plus étendu.

Dans ce cadre, la Ville d'Aizenay a souhaité renouveler la mise en place d'une OPAH-RU sur un secteur de 12 hectares dans le cœur de ville d'Aizenay. Monsieur le Maire rappelle que le principe du renouvellement d'une OPAH-RU a été validé au conseil municipal du 29 mars 2022 par la délibération n°11 dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Petites Villes de Demain.

La Ville d'Aizenay s'engage également à renouveler l'aide complémentaire pour les façades et/ou les clôtures à hauteur de 40% du coût total des travaux, plafonné à 2 500 € par logement sur le secteur délimité du cœur de ville.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire communal, la Ville d'Aizenay versera une aide complémentaire à l'ANAH pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 250 € par logement.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée pour donner suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Communauté de Commune Vie et Boulogne et le Conseil Départemental (délégataires des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU. La convention d'opération a été signée le 16 février 2023 pour une durée allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 258 logements occupés par leur propriétaire, 42 logements indignes et très dégradés et 9 logements inclus dans des copropriétés.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 4 371 253,00 € (tous partenaires confondus) pour les 3 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- À la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- À promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux pour à améliorer l'isolation thermique.

Les objectifs quantitatifs visent 33 propriétaires occupants et 21 logements locatifs sur la durée de la convention. Cette aide complémentaire est plafonnée à la somme votée chaque année au budget.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, un dossier de demande d'un propriétaire souhaitant réaliser des travaux de façade est désormais complet.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente le dossier de demande d'aides aux travaux de façades, pour un logement :

Adresse du Projet	Montant total des devis	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay
4 bis rue de l'aire buron 85190 AIZENAY	5 571,63 €	2 500,00 € par logement	2 229,00 €
TOTAL	5 571,63 €		2 229,00 €

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande et sous réserve d'un avis favorable des autorisations d'urbanisme, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 16 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 1^{er} septembre 2025,

Considérant la demande de subventions présentée ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la demande de subvention ci-dessus présentée.
- Dit que la subvention sera versée uniquement si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande et sous réserve d'un avis favorable des autorisations d'urbanisme, après acquittement des factures.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : ABSTENTION :

Service Urbanisme et Aménagement

7 – Examen de demandes de subvention OPAH-RU – Rénovation énergétique

Monsieur Christophe GUILLET explique que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permet de soutenir et d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leur habitat par des aides financières spécifiques de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du Conseil Départemental de la Vendée et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cet accompagnement financier vise les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au handicap ou à la vieillesse et à la rénovation des logements indignes ou très dégradés.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Ville d'Aizenay a porté entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2021, une OPAH-RU sur le quartier Planty-Gobin. Le périmètre d'intervention s'étendait sur une surface de 2,5 hectares et comprenait 58 logements. Afin de renforcer cet accompagnement, la Ville d'Aizenay a mis en place une aide spécifique pour le renouvellement des façades et des clôtures. Le bilan final de cette OPAH-RU s'est montré concluant et encourageant pour le renouvellement de cette opération sur un secteur plus étendu.

Dans ce cadre, la Ville d'Aizenay a souhaité renouveler la mise en place d'une OPAH-RU sur un secteur de 12 hectares dans le cœur de ville d'Aizenay. Monsieur le Maire rappelle que le principe du renouvellement d'une OPAH-RU a été validé au conseil municipal du 29 mars 2022 par la délibération n°11 dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Petites Villes de Demain.

La Ville d'Aizenay s'engage également à renouveler l'aide complémentaire pour les façades et/ou les clôtures à hauteur de 40% du coût total des travaux, plafonné à 2 500 € par logement sur le secteur délimité du cœur de ville.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire communal, la Ville d'Aizenay versera une aide complémentaire à l'ANAH pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 250 € par logement.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Communauté de Commune Vie et Boulogne et le Conseil Départemental (délégataires des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU. La convention d'opération a été signée le 16 février 2023 pour une durée allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 258 logements occupés par leur propriétaire, 42 logements indignes et très dégradés et 9 logements inclus dans des copropriétés.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 4 371 253,00 € (tous partenaires confondus) pour les 3 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- À la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- À promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Les objectifs quantitatifs visent 33 propriétaires occupants et 21 logements locatifs sur la durée de la convention. Cette aide complémentaire est plafonnée à la somme votée chaque année au budget.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, cinq dossiers de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique sont complets.

Il rappelle qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les dossiers de demande d'aides aux travaux de rénovation énergétique :

Adresse du Projet	Nb de prime	Montant total des devis	Montant subvention ANAH (énergie)	Aide communale plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay
3 Rue du Vieux Manoir 85190 Aizenay	1	35 921 €	27 651 €	250 €	250 €
47 Rue des Parcs 85190 Aizenay	1	63 198 €	54 108 €	250 €	250 €
5 La Jaunière 85190 Aizenay	1	73 893 €	62 800 €	250 €	250 €
21 Route de Venansault 85190 Aizenay	1	48 500 €	32 401 €	250 €	250 €
TOTAL	4				1 000 €

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés actuelles du dispositif "MaPrimRénov" qui ne permettent pas aux particuliers de se projeter.

Monsieur Christophe GUILLET signale qu'il y a un certain nombre de dossiers qui bénéficient d'aides financières importantes. Les revenus sont pris en compte pour établir le montant de l'aide, et bien souvent les travaux sont conséquents. Cela présente l'avantage d'avoir un logement très bien réhabilité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 16 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 1^{er} septembre 2025,

Considérant les demandes de subvention présentées ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subventions d'aide à la rénovation énergétique à hauteur de 250 € ci-dessus présentées.

- Dit que les subventions seront versées uniquement si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande et après acquittement des factures.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : ABSTENTION :

Service Urbanisme et Aménagement

8 – Fixation des prix de vente du lotissement communal « Les Prairies de Bonnefonds »

Monsieur Christophe GUILLET rappelle à l'assemblée que les travaux de viabilisation primaire du lotissement communal « Les Prairies de Bonnefonds » viennent de s'achever.

Ce lotissement se compose :

- ✓ D'un îlot social attribué à Vendée Habitat pour la réalisation de 17 logements sociaux dont 3 logements en BRS (bail réel solidaire) ;
- ✓ D'un îlot promoteur destiné à accueillir 12 logements ;
- ✓ De 19 lots libres propriétés de la commune ;
- ✓ D'un lot privé.

Il convient désormais de fixer les prix de vente des lots libres. Plusieurs éléments ont été pris en considération pour les définir, à savoir, les prix pratiqués sur les communes alentours de la strate d'Aizenay, les prix des lotissements privés aménagés sur la commune, etc. Un prix unique est proposé et il est rappelé qu'un îlot social comprendra 14 logements locatifs sociaux ainsi que 3 BRS pour que des personnes éligibles aux logements sociaux puissent devenir propriétaires.

Compte-tenu de ces éléments, le prix de vente des lots de terrain à bâtir est proposé comme suit :

LOTS	SUPERFICIE (en m ²)	PRIX au m ² (€ TTC) *	PRIX DE VENTE (€ HT)	PRIX DE VENTE (€ TTC) *
1	327	150,00 €	40 063,71 €	49 050,00 €
2	350	150,00 €	42 881,65 €	52 500,00 €
3	360	150,00 €	44 106,84 €	54 000,00 €
4	538	150,00 €	65 915,22 €	80 700,00 €
5	407	150,00 €	49 865,23 €	61 050,00 €
6	Lot privé			
7	335	150,00 €	41 043,87 €	50 250,00 €
8	328	150,00 €	40 186,23 €	49 200,00 €
9	345	150,00 €	42 269,06 €	51 750,00 €
10	465	150,00 €	56 971,34 €	69 750,00 €
11	350	150,00 €	42 881,65 €	52 500,00 €
12	338	150,00 €	41 411,42 €	50 700,00 €
13	387	150,00 €	47 414,85 €	58 050,00 €
14	377	150,00 €	46 189,66 €	56 550,00 €
15	347	150,00 €	42 514,09 €	52 050,00 €
16	596	150,00 €	73 021,32 €	89 400,00 €
17	441	150,00 €	54 030,88 €	66 150,00 €
18	390	150,00 €	47 782,41 €	58 500,00 €
19	416	150,00 €	50 967,90 €	62 400,00 €
20	372	150,00 €	45 577,07 €	55 800,00 €
Ilot social	2206		156 000 € pour les logements collectifs et 43 500 € pour les logements en BRS	
Ilot privé	2206			150 000 € minimum (Prix définitif fixé après appel à candidature)

**il est précisé que ces cessions sont soumises à l'application d'une TVA sur marge*

Monsieur Christophe GUILLET explique qu'un prix de cession unique au m² est proposé car il y a déjà un financement apporté sur les BRS (bail réel solidaire). Cette offre de BRS permettra aux revenus plus modestes de pouvoir accéder à ce lotissement.

Un comparatif des prix de vente en lotissement a été réalisé à la fois sur la commune et les communes voisines. Sur la commune des terrains sont actuellement proposés au prix de 225 € le m².

Monsieur le Maire rappelle que sont pris en compte l'ensemble des frais estimés pour réaliser les travaux du lotissement. Pour une harmonisation, les clôtures des parcelles individuelles seront réalisées par la commune et sont prises en compte dans le prix de cession.

Monsieur Christophe GUILLET propose au Conseil Municipal d'approuver la grille des prix proposée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la grille de prix du lotissement communal « Les Prairies de Bonnefonds ».

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Urbanisme et Aménagement en date du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 1^{er} juillet 2025,

Vu les avis des domaines sur la valeur vénale des lots en date du 1^{er} septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la grille de prix telle que proposée,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment les actes de vente.

VOTE :

OUI : 23

NON :

ABSTENTION :

Service Urbanisme et Aménagement

9 – Adoption du règlement d'attribution lotissement communal - Les Prairies de Bonnefonds

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que la Commune d'Aizenay fait face à un accroissement des demandes de logements et notamment de terrains à bâtir.

Cette demande très soutenue entraîne une pression foncière importante qui se répercute sur le prix des logements ainsi que sur le prix des terrains à bâtir. La Commune souhaite lutter contre ce phénomène.

Les objectifs de la commune en la matière sont de :

- ✓ Maitriser l'aménagement en élaborant des quartiers qualitatifs et répondant aux aspirations des futurs habitants ;
- ✓ Maitriser la pression foncière et éviter la spéculation immobilière ;
- ✓ Accueillir une nouvelle population en cohérence avec le Plan Local Intercommunal de l'Habitat et le Schéma de Cohérence Territoriale ;
- ✓ Proposer une mixité sociale ;
- ✓ Permettre l'accession à la propriété y compris pour des ménages aux revenus modérés ;
- ✓ Optimiser le fonctionnement des équipements publics notamment scolaires.

Dans la poursuite de cet objectif, la ville vient de terminer la viabilisation primaire du lotissement communal « Les Prairies de Bonnefonds » ayant fait l'objet d'un permis d'aménager autorisé par arrêté en date du 19 juin 2024. Au sein de ce lotissement d'habitation, la ville a décidé :

- ✓ D'attribuer un îlot social à Vendée Habitat pour la réalisation de 17 logements sociaux dont 3 logements en BRS (bail réel solidaire) ;
- ✓ De prévoir le lancement d'un appel à candidature pour un îlot promoteur destiné à accueillir 12 logements ;
- ✓ De commercialiser 19 lots individuels (libres de constructeur) et :
 - ✓ De définir les critères d'attribution de ces lots ;
 - ✓ D'imposer certaines obligations aux acquéreurs des lots.

Pour attribuer les lots libres aux candidats intéressés par une acquisition, trois principes sont définis dans la proposition de règlement d'attribution annexée à la présente délibération, à savoir :

- Favoriser l'accession à la propriété ;
- Prendre en compte la situation familiale des candidats ;
- Favoriser une mobilité domicile-travail durable.

Monsieur le Maire souligne que les critères de ce règlement d'attribution permettent de répondre à la question du primo-accédant. Les personnes qui sont sur le territoire, qui travaillent à Aizenay ou à proximité et qui ont des enfants scolarisés à Aizenay marqueront plus de points. Cela permettra d'établir un classement car il existe une volonté forte d'accompagner les primo-accédants qui travaillent sur le secteur et qui ont des enfants scolarisés.

Monsieur Christophe GUILLET spécifie que les candidats pourront choisir 5 parcelles par ordre de priorité. Ils pourront profiter de la nouvelle ligne de bus. C'est également une mesure en faveur de nos écoles.

Madame Marcelle TRAINEAU ajoute que les personnes qui viennent au CCAS et qui sont en recherche de logements demandent s'il y a des logements communaux.

Pour Monsieur le Maire il faut maintenir cette ambition forte.

Monsieur Serge ADELÉE souligne qu'il faut pouvoir maintenir nos effectifs dans nos écoles.

Monsieur le Maire informe par ailleurs les élus que Madame La Directrice Académique des services de l'Education nationale, annonce 1 500 enfants scolarisés en moins l'année prochaine pour le département de la Vendée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le règlement d'attribution des lots libres du lotissement Les Prairies de Bonnefonds tel que présenté en annexe.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Urbanisme et Aménagement en date du 1^{er} septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le règlement d'attribution annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 23** **NON :** **ABSTENTION :**

Service Direction Générale

10 – Restitution de l'ancienne déchèterie à la commune d'Aizenay

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes Vie et Boulogne a engagé un programme ambitieux de rénovation et de restructuration de l'offre de ses déchèteries sur son territoire qui doit répondre aux objectifs suivants :

- Mettre en conformité réglementaire les sites afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers ;
- Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur ;
- Accueillir toutes les nouvelles filières de tri pour améliorer le recyclage des déchets, leur réemploi et diminuer les tonnages des déchets ultimes ;
- Concevoir des déchèteries performantes et évolutives.

L'élaboration du schéma directeur de restructuration des déchèteries a débuté en janvier 2021 à partir d'un diagnostic du parc des déchèteries réalisé par le syndicat départemental Trivalis.

Après cette étape indispensable pour identifier les pistes d'optimisation, les résultats de ces travaux ont permis de retenir un scénario répondant à l'ensemble des objectifs fixés et aux contraintes techniques et réglementaires.

La construction de la nouvelle déchèterie à Aizenay était la 1^{ère} phase de ce programme. Sa mise en service en avril 2024 a conduit naturellement à la fermeture de l'ancienne déchèterie qui

appartenait à la commune d'Aizenay avant le transfert de la compétence de traitement et de collecte des déchets.

Lorsque les biens mis à disposition ne sont plus nécessaires à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour exercer les compétences qui lui ont été transférées, l'article L. 1321-3 du CGCT prévoit de les désaffecter et de les rétrocéder à la commune propriétaire. La désaffectation du bien s'opère par délibération concordante entre l'EPCI et la commune. En effet, seule la commune, propriétaire du bien, peut prononcer sa désaffectation. L'EPCI doit tout d'abord prendre une délibération dans laquelle il indique que le bien, initialement mis à sa disposition, n'est plus utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence qui lui a été transférée. Puis la commune, par délibération, prend l'acte de la désaffectation du bien. La commune propriétaire recouvre alors l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens désaffectés. Ces derniers sont réintégrés dans le patrimoine communal selon les modalités comptables inverses à celles réalisées lors du transfert de la compétence et de la mise à disposition des biens nécessaires à son exercice.

Les articles R512-66-1 et R512-75-1 du code de l'environnement précisent pour leur part les conditions de cessation d'activité et de fermeture de la déchèterie qui est un site classé pour la protection de l'environnement soumis au régime de la simple déclaration.

Concrètement, l'exploitant doit procéder à la mise en sécurité du site (évacuation des produits dangereux, limitation d'accès, suppression des risques d'incendie et d'explosion) et à sa réhabilitation ou sa remise en état permettant de placer le terrain dans un état compatible avec l'usage futur, à savoir celui de la dernière période d'activité pour les sites soumis à déclaration ou un autre usage déterminé en concertation avec les propriétaires des terrains.

Monsieur le Maire précise que cette rétrocession permettra de réaliser à terme une centrale photovoltaïque au sol.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L. 1321-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R512-66-1 et R512-75-1 du code de l'environnement,

Considérant que la cessation d'activité de la déchèterie d'Aizenay a pris effet le 30 novembre 2024 après notification au préfet de la Vendée,

Considérant que cet équipement n'est plus nécessaire à la communauté de communes pour l'exercice de ses compétences,

Considérant que le site a été mis en sécurité et que sa remise en état est compatible avec son usage futur, à savoir un projet de centrale solaire photovoltaïque porté par Vie et Boulogne Energie,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025D60 du 19 mai 2025 approuvant la restitution à la commune d'Aizenay de l'ancienne déchèterie située sur la parcelle ZE0016, 11 La Grande Nouette 85 190 Aizenay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la restitution à la commune d'Aizenay de l'ancienne déchèterie située sur la parcelle ZE0016, 11 La Grande Nouette 85 190 Aizenay.

- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE :

OUI : 23

NON :

ABSTENTION :

Services Techniques

11 – Proposition d'avenant N°2 de la convention avec le SyDEV N°2023.ECL.1303 – Affaire L.RN.003.23.004 – Programme annuel de rénovation d'éclairage public 2024 – Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que, par délibération en date du 30 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la Convention N°2023.ECL.1303 proposée par le SyDEV relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2024, travaux programmés et les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance.

Le montant des travaux avait été estimé à 20 000 € HT avec une participation financière communale de 10 000 € HT (50%).

Monsieur Christophe GUILLET précise que, par délibération en date du 22 octobre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 de la Convention N°2023.ECL.1303 proposée par le SyDEV relative à l'augmentation de l'enveloppe des travaux de rénovation issus des visites de maintenance. Le montant a été fixé à 16 000 € HT avec une participation financière communale de 50% soit 8 000 € HT.

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition d'avenant n°2 transmise par le SyDEV relative à la fourniture, la pose et le raccordement d'un nouveau programmeur au niveau de l'armoire centralisée de l'éclairage public qui a donné lieu à deux interventions - l'une en tout début 2025 et la seconde en juin 2025.

Le montant des travaux s'élève à 1 910 € HT avec une participation financière communale de 50 % soit 955 € HT.

	Montant des travaux estimés (programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2024)	Avenant N°1	Avenant N°2
	20 000 € HT (participation communale de 10 000 €)	+ 16 000 € (participation communale de 8 000 €)	+1 910 € HT (participation communale de 955 €)
TOTAL	20 000 € HT	36 000 €	37 910 €
Dont participation communale	10 000 €	18 000 €	18 955 €

Enfin, il convient de régulariser l'ensemble des dépenses engagées au cours de l'année 2024 afin d'intégrer le remplacement du programmeur au niveau de l'armoire centralisée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 portant validation de la Convention SyDEV N°2023.ECL.1303 du programme annuel de rénovation d'éclairage public 2024,

Vu la délibération n°26 du Conseil Municipal du 22 octobre 2024, portant sur l'avenant N°1 à la Convention SyDEV N° 2013.ECL.1303,

Vu la nécessité de régulariser l'ensemble des dépenses engagées au cours de l'année 2024.

Vu la proposition d'avenant n°2 à la convention N°2023.ECL.1303 – Affaire L.RN.003.23.004 transmise par le SyDEV,

Vu l'avis favorable du comité consultatif « Aménagement et Urbanisme » en date du 1^{er} septembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de l'avenant n°2 à la Convention N°2023.ECL.1303 – Affaire L.RN.003.23.004 établie par le SyDEV permettant la régularisation des dépenses engagées au cours de l'année 2024 afin d'intégrer le remplacement du programmateur au niveau de l'armoire centralisée.

- Accepte la plus-value de la participation communale à hauteur de 955 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention N°2023.ECL.1303 ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : ABSTENTION :

Service Coordination Sportive

12 – Intervention en milieu scolaire d'un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la commune – Approbation du renouvellement des conventions fixant les modalités d'intervention

Monsieur Serge ADELÉE, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la coordinatrice sportive recrutée le 1^{er} mars 2022 par la mairie intervient depuis septembre 2022, dans le cadre des conventions signées en septembre 2022, au sein des écoles publiques et privées de la commune.

Cette convention constitue le support juridique du partenariat et en définit les objectifs, les obligations de chaque partie, les éléments du projet d'école dans le cadre duquel s'inscrivent les interventions ainsi que les modalités d'intervention. Elle est signée en début d'année scolaire pour une durée de 3 ans maximum avec la Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale pour les écoles publiques et avec la Directrice de l'école privée pour l'école Saint-Joseph.

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que la coordinatrice sportive mise à disposition auprès des écoles est là pour faire profiter de ses compétences techniques sportives mais elle ne se substitue pas aux enseignants.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

- Approuve le renouvellement de la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour l'intervention en milieu scolaire d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de la commune pour l'école élémentaire Louis Buton et l'école primaire la Pénrière.

- Approuve le renouvellement de la convention avec l'école élémentaire Saint Joseph d'Aizenay.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions annexées et tout document utile à ce dossier.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VOTE : **OUI : 23** **NON :** **ABSTENTION :**

Service Coordination Sportive

13 – Intervention en milieu scolaire d'un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la commune – Approbation de la convention fixant les modalités d'intervention au sein de l'Institut Médico-Éducatif (IME)

Monsieur Serge ADELÉE, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une coordinatrice sportive a été recrutée le 1^{er} mars 2022 par la mairie. Dans le cadre de ses missions, elle peut être amenée à intervenir au sein des écoles publiques et privées de la commune.

Les partenariats prévoyant des interventions régulières en milieu scolaire, se doivent d'être formalisés dans le cadre d'une convention.

Cette convention constitue le support juridique du partenariat et en définit les objectifs, les obligations de chaque partie, les éléments du projet de l'IME dans le cadre duquel s'inscrivent les interventions ainsi que les modalités d'intervention.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans maximum.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

- Approuve la mise en place d'une convention avec l'IME pour l'intervention en milieu scolaire d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de la commune pour l'IME.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexé et tout document utile à ce dossier.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VOTE : **OUI : 23** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Ressources Humaines

14 – Modification du tableau des effectifs - filière technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de créer deux postes au sein des services techniques, soit un poste de coordinateur des services patrimoines et

événements et un poste d'agent polyvalent d'entretien des locaux. Il convient de modifier le tableau des effectifs, pour tenir compte du grade des agents retenu à l'issu de la procédure de recrutement. Il convient de modifier le tableau des effectifs au sein de la commune comme suit :

Filière	Grade	Suppression	Création	Taux emploi
Technique	Technicien		1	100%
	Adjoint technique		1	100%

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'on a la possibilité de pérenniser un poste à temps complet on le fait.

Le poste d'adjoint technique permet de titulariser un agent qui est actuellement en remplacement d'un agent en arrêt de travail depuis plusieurs années. Lorsque la procédure administrative et médicale de cet agent en arrêt sera clôturée, son poste d'adjoint technique sera supprimé à terme. Numériquement, il n'y a donc pas d'agent supplémentaire en activité pour ce poste.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs tels que présenté avec la création d'un poste de technicien à 35h hebdomadaire et un poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire.

- Autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. Le montant du traitement sera défini selon ces critères à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités prévus par délibération.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 au titre de l'année 2025.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 23

NON :

ABSTENTION :

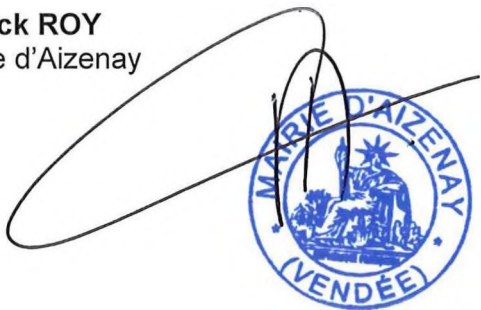
Séance levée à 20h08.

§

Le présent procès-verbal a été approuvé lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2025.

À Aizenay,

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Marjorie PONZO
Secrétaire de séance

A stylized black ink signature of Marjorie PONZO.

Publié sur le site internet le **17 OCT. 2025**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de la Mairie d'Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire.

Conseillers Municipaux	Présents / Excusés / Pouvoirs
ADELÉE Serge	Présent
BARANGER Claudie	Présente
BELLEC Sandrine	<i>Pouvoir à Claudie BARANGER</i>
BEYER Bernard	<i>Excusé</i>
CHALLET Sylvain	Présent
CLAUTOUR Philippe	<i>Pouvoir à Jean-Pierre GUILLET</i>
COUTON Jean-Marc	Présent
DANIEAU Noël	<i>Pouvoir à Franck ROY</i>
DESPRES Stéphane	Présent
FISSON Isabelle	Présente
GRELLIER Cédric	<i>Excusé</i>
GRONDIN Sabrina	<i>Pouvoir à Adeline VINET</i>
GUÉRINEAU Isabelle	Présente
GUILLET Christophe	Présent
GUILLET Jean-Pierre	Présent
GUILLONNEAU Céline	<i>Pouvoir à Marjorie PONZO</i>
HAMARD Yvan	<i>Excusé</i>
LUCAS Wilfried	Présent
MORNET Françoise	Présente
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	Présente
PONZO Marjorie	<i>Présente</i>
RABILLER Dany	<i>Excusé</i>
ROBIN Delphine	Présente
ROY Franck	Présent
TRAINEAU Marcelle	Présente
URBANEK Roland	Présent
VINET Adeline	Présente